

DOSSIER CANDIDATURE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL 2020/2021

Journée Portes Ouvertes le Samedi 15 FEVRIER 2020 (9h-12h)



LYCEE L'OISELET
38300 BOURGOIN JALLIEU

Cette section sportive scolaire est une **structure reconnue au sein de l'Éducation Nationale**, encadrée par des textes de référence sur l'organisation et le suivi médical des participants. Elle est née du partenariat du Lycée l'Oiselet de Bourgoin-Jallieu avec un club : le CSBJ Handball pour les garçons, rejoint ensuite par le club de Villefontaine pour les filles.

En bref,

- ⇒ elle fonctionne depuis 1997 pour les garçons et 2002 pour les filles.
- ⇒ elle regroupe, pour l'année scolaire 2019-2020, 59 élèves (26 filles et 33 garçons) issus de 12 clubs différents, de 3 départements différents, dont 31 internes âgés de 16 à 18 ans.

Elle s'adresse à des élèves qui pratiquent le handball en club ou en AS, à bon niveau, dans leur collège ou lycée.

Vous pouvez postuler pour rejoindre la section en classe de 2^{nde} en fonction des capacités d'accueil de l'établissement dans la filière choisie et de l'internat.

ATTENTION : être en section sportive ne signifie pas prendre sa licence au CSBJ handball. Chaque élève reste dans son club de formation, ou en change s'il le souhaite.

1. Objectifs de la section sportive

Notre structure est organisée autour d'un projet global de formation. Il s'agit d'**accompagner la lycéenne ou le lycéen dans un double projet ambitieux** :

- Atteindre un niveau de pratique en handball à son meilleur niveau.
- Poursuivre ses études jusqu'au Baccalauréat pour obtenir une orientation choisie.

Deux objectifs se distinguent et se complètent :

→ Permettre à des joueurs motivés, ayant un potentiel de développement, de se perfectionner en handball par des entraînements réguliers, avec un encadrement qualifié, tout en réussissant leurs études au lycée.

→ S'inscrire dans un projet collectif compétitif fédérateur pour représenter le lycée au plus haut niveau dans les compétitions organisées par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), ou dans des rencontres plus festives (sandball, tournoi des papillotes...).

Votre enfant pourra également s'y exercer à la prise de responsabilité dans des rôles d'arbitrage, d'aide à la formation à l'arbitrage et d'organisation d'événements sportifs (table de marque, responsable de terrain...) : des temps forts pour goûter progressivement à l'encadrement sportif...

2. Fonctionnement de la section sportive :

Responsables de la section : M. AMMOUR, **proviseur du lycée**, est responsable de la mise en œuvre de la section sportive.

Il est relayé dans cette fonction par deux **enseignants d'EPS référents** (Mr BOURLIER, Mr VITUPIER), qui assurent le suivi de la structure et l'encadrement des équipes UNSS en lien avec les entraîneurs de la section et le coordonateur du club (Mr YVANT).

Fréquence et charge d'entraînement :

En plus de sa pratique en compétition le week-end au sein du club, votre enfant bénéficiera sur les créneaux scolaires et UNSS de plusieurs heures d'entraînement

Pour les Filles :

- 2h d'entraînement le lundi soir (16h-18h emploi du temps aménagé) : OBLIGATOIRE
- 2h d'entraînement le mercredi après-midi (13h-15h dans le cadre de l'AS) : OBLIGATOIRE

La charge d'entraînement au sein de la section Fille est par conséquent de 4h obligatoire.

Pour les Garçons :

- 2h d'entraînement le lundi soir (16h-18h emploi du temps aménagé) : OBLIGATOIRE
- 2h d'entraînement le mercredi après-midi (13h-15h dans le cadre de l'AS) : OBLIGATOIRE
- 1h de préparation physique le Jeudi (12h-13h ou 13h-14h) : Les encadrants convoquent certains élèves en fonction de leurs besoins. La participation est alors OBLIGATOIRE

La charge d'entraînement au sein de la section Garçon est par conséquent de 5h obligatoire.

Suivi Scolaire :

La mise en place d'un dialogue régulier entre le professeur d'EPS, le coordonateur club, les professeurs principaux, la vie scolaire, les entraîneurs et l'élève permet de réguler le rythme d'entraînement en cas de difficulté scolaire, de difficulté organisationnelle ou de nécessité de repos physique.

Une note de « Section Sportive Hand-ball » sera attribuée à chaque élève à la fin de chaque trimestre

Suivi Médical :

Circulaire 2003-062 du 24 avril 2003. *Un examen médical conditionne l'admission en section sportive. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique (du handball) dans le cadre de la section sportive scolaire. Le chef d'établissement (...) doit être destinataire de ce certificat datant de moins de 3 mois, avant la date de la rentrée scolaire. Le choix du médecin appartient à la famille mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport (...)*

IMPERATIF: A chaque rentrée scolaire (Septembre 2020, 2021 et 2022), un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Handball, effectué par un médecin titulaire du CES de médecine su sport, doit être fourni au professeur d'EPS.

3. Charte commune des sections sportives Handball et Rugby au lycée l'Oiselet :

Chaque famille et élève s'engageant dans le projet de la section sportive est signataire de la Charte, rappelant les points de repère à respecter pour mener à bien son projet.

En tant qu'élève, je m'engage à...	En tant que joueur, sportif, je m'engage à...	En tant qu'interne / externe, je m'engage à...
<p>*respecter le règlement intérieur de l'établissement (horaires, présence, comportement)</p> <p>*organiser mon travail personnel dans la semaine</p> <p>*signaler toute difficulté persistante au professeur référent de la section pour un ajustement éventuel du rythme</p>	<p>*être présent à l'ensemble des entraînements</p> <p>*être à l'heure à l'ensemble des entraînements</p> <p>*signaler rapidement toute difficulté physique ou coup de fatigue pour adaptation du travail</p> <p>*adhérer à l'AS du lycée pour pouvoir le représenter lors des compétitions</p> <p>*participer aux temps forts de la vie de l'AS</p>	<p>*avoir une hygiène de vie permettant de concilier études et entraînements</p> <p>*respect du règlement et des horaires de l'internat</p> <p>* connaître les lois concernant les actes de bizutages, distinguer les actes déplacés, et ne pas s'y prêter par conséquent.</p>

Le coût de l'adhésion à la section pour chaque élève des sections sportives est de **45 euros** pour l'année scolaire. Ce montant comprend la licence UNSS obligatoire pour participer aux entraînements et aux différentes compétitions, un t-shirt technique avec le logo du lycée et une photo du groupe Handball.

IMPERATIF: Le chèque de 45 euros libellé à l'ordre de l'Association sportive du lycée l'Oiselet doit être remis le jour de la rentrée scolaire.

4. Conditions d'admission

- ==> Etre admis en seconde au lycée l'Oiselet, sans avoir de difficulté scolaire particulière
- ==> Etre apte médicalement
- ==> Présenter un « potentiel » sportif et être prêt à entrer dans le processus de formation proposé par l'encadrement de la section et du lycée

⇒ **Test sportif suivi d'un entretien individuel :**

Filles : le 06 Mai 2020 – 13h à 17h*

Garçons : le 27 mai 2020 – 13h à 17h*

Lieu : Palais des sports – 161 av. des maronniers – Bourgoin Jallieu

***Un SMS de confirmation vous sera envoyé la semaine précédente**

Contactez le lycée en cas d'impossibilité sur ces dates (secretariat1.oiselet@gmail.com)

Présenter un dossier de candidature complet

Pièces à fournir :

- Bulletins des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année en cours (ce dernier, portant l'avis d'orientation du conseil de classe, sera envoyé en fin d'année scolaire)
- Fiche Présentation du candidat (voire pages 7 et 8): Vécu sportif club ou AS + Lettre de motivation + Avis du professeur Principal et du professeur EPS

5. Modalités de candidature

- Demander un dossier complet au secrétariat du Lycée l'Oiselet de BOURGOIN JALLIEU
- Télécharger le dossier sur le site internet du lycée.
- Récupérer un dossier lors de la journée porte ouverte du 15 Février 2020 (9h – 12h)

– **Date limite de dépôt des dossiers :**

Filles : 04 Mai 2020

Garçons : 22 Mai 2020

6. Recrutement et admission

Suite au dépôt de votre dossier, à votre participation aux tests de sélection, à votre entretien individuel et après avis des entraîneurs référents du club, une **commission réunissant le Proviseur du Lycée et le professeur d'EPS référent** statue sur votre candidature. Vous recevrez la réponse de l'établissement par courrier.

Sont pris en compte dans la décision, et pour chaque candidat :

- **Son niveau scolaire (résultats, appréciations) et l'attitude en classe**
- **Son niveau sportif et ses perspectives d'évolution (test de recrutement)**
- **Son aptitude physique (certificat médical de non contre-indication)**
- **Sa motivation (à travers l'entretien et la lettre de motivation)**

Et bien sûr les possibilités d'accueil de l'internat (ouvert du lundi matin au vendredi soir).

7. Qualités souhaitées

Nous tentons d'accompagner au mieux chaque élève tout au long de sa formation, pour l'engager à rentrer dans une démarche autonome, réfléchie, lucide et éclairée, tant sur le terrain que dans sa vie au sein de l'établissement, afin de le mener vers une gestion équilibrée de sa vie sportive et quotidienne.

Les qualités attendues sont :

- **Organisationnelles** : être capable de faire preuve d'autonomie dans son travail personnel (nous accompagnons les élèves dans cet apprentissage)
- **Sociales** : être capable de s'insérer dans un projet de formation collectif
- **Mentales** : la **transparence**, base de la confiance, est nécessaire pour fonctionner ainsi que **l'envie de réussir, de se dépasser** tant dans les études que dans le sport.

ENTRER en section sportive,

Ce n'est pas entrer en pôle Espoir, car la charge d'entraînement est moins importante. Mais
C'est accepter des contraintes importantes et faire un choix ambitieux !

Un **contrat moral** est passé avec l'élève admis en section sportive autour de 3 axes prioritaires,

- INVESTISSEMENT SCOLAIRE
- INVESTISSEMENT SPORTIF
- ATTITUDE au sein de l'établissement et sur les terrains de sport

Si ce contrat n'est pas respecté l'élève peut être temporairement ou définitivement exclu de la section sportive

8. Quelles perspectives après la section sportive ?

- **Dans le milieu sportif** : se donner les moyens de jouer au plus haut niveau à la sortie du lycée, se former à l'arbitrage, à l'organisation d'évènements sportifs si vous le souhaitez...
Postuler éventuellement dans les centres de formation ou pôles de recrutement.
- **Toutes poursuites d'études** en fonction de vos choix d'orientation.

A l'issue d'une expérience réussie au sein de la Section Sportive, vous pourrez en tirer bénéfice dans le milieu professionnel ou dans vos perspectives d'études, en vous donnant des arguments pour prouver :

- Une capacité à s'insérer dans un projet collectif
- Une capacité à concilier des contraintes importantes (études et entraînements), à vous organiser dans votre travail scolaire
- Une capacité à gérer le stress et des échéances importantes (matches, tournois...)

Fiche Candidature Section sportive Handball
(page 2/2, à joindre au dossier)

CHOIX D'ORIENTATION pour l'année 2019/2020

Candidature pour Entrée en classe de 2^{nde} :

LVA :

LVB :

Demande d'admission à l'internat : **OUI** / **NON**

Avis du professeur principal (obligatoire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis du professeur d'EPS (obligatoire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis de l'entraîneur (obligatoire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....